

Formulaire

Subvention poêle à bois/pellet/insert performant



Liste des pièces à fournir

Le dossier de demande d'aide doit être envoyé par mail à l'adresse pcaet@rhone-crussol.fr ou par voie postale :

Service PCAET
Communauté de Communes Rhône Crussol
1278 rue Henri Dunant – BP 249
07502 Guilherand-Granges Cedex

Ce dossier devra comporter les pièces suivantes :

- La convention relative à l'attribution d'une subvention complétée, datée et signée.
- L'attestation sur l'honneur complétée, datée et signée.
- La fiche de consentement RGPD complétée, datée et signée.
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois.
- Copie de la facture d'achat de l'équipement datant de moins de 6 mois.
- Preuve de l'installation (photo ou facturation par l'artisan).
- Dernier avis d'imposition complet (permettant de justifier du revenu fiscal).
- RIB au nom du demandeur.

Dès réception du dossier :

1- La Communauté de Communes envoie un récépissé de dépôt de dossier.

2- La Communauté de Communes instruit le dossier et juge de sa recevabilité dans un délai maximal de 30 jours à compter de la réception du dossier complet de demande d'aide.

3- La Communauté de Communes envoie par mail ou par voie postale :

- soit un courrier informant que le dossier est complet et recevable avec mise en paiement de la subvention
- soit un courrier de demande de pièces complémentaires, le dossier n'étant pas complet
- soit un courrier de non-recevabilité du dossier

CONVENTION RELATIVE A L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR L'ACHAT D'UN POÊLE À BOIS/PELLET/INSERT PERFORMANT

ENTRE :

La Communauté de Communes Rhône Crussol , représentée par Monsieur Jacques
DUBAY, Président,
Ci-après dénommée « CCRC»

ET

Madame, Monsieur, Nom, Prénom

Domicilié :

Téléphone :

Adresse électronique personnelle :

Ci-après désigné « le bénéficiaire »

Il est exposé et convenu ce qui suit :

1. Objet de la convention

La présente convention a pour objet de définir les droits et obligations de la CCRC et du bénéficiaire lié à l'attribution d'une subvention pour l'achat d'un poêle à bois/pellet/insert performant.

2. Condition d'éligibilité : bénéficiaires et montants des aides

Le bénéficiaire est, à l'exclusion de toutes autres personnes, une personne physique majeure résidant sur le territoire de la CCRC,

Le montant de l'aide attribuée est lié au revenu fiscal :

Revenu fiscal de référence par part inférieur ou égal à 14 089 € : 200 €

Revenu fiscal de référence par part entre 14 090 € et 27 478 € : 150 €

Revenu fiscal de référence par part supérieur ou égal à 27 478 € : 100 €

3. Condition d'éligibilité : modalités

Le bénéficiaire ne peut solliciter l'octroi que d'une seule subvention pour l'achat d'un insert et/ou d'un poêle à bois/pellets neuf et uniquement s'il est labélisé "Flamme Verte « durant toute la durée du mandat (jusqu'en 2026) ».

L'acquisition de l'équipement doit dater de moins de 6 mois par rapport à la date de réception de la présente convention.

Date d'achat de l'équipement :/...../.....

4. Engagements de la CCRC

La CCRC après vérification du respect par le demandeur des conditions d'éligibilité, s'engage à verser au bénéficiaire l'aide correspondant à l'objet de sa demande.

L'engagement de la CCRC est valable dans la limite de l'enveloppe budgétaire votée pour cette opération. La demande peut être réalisée au maximum 6 mois après la date d'acquisition de l'équipement. Aucune aide ne pourra être versée au-delà du montant de l'enveloppe budgétaire annuelle dédiée.

5. Engagements du bénéficiaire

Le bénéficiaire s'engage à bénéficier qu'une seule fois de cette subvention, quel que soit le nombre d'équipement de chauffage qu'il acquiert au cours du présent mandat.

Le bénéficiaire s'engage pour une durée d'un an à compter de la date de facturation de l'équipement de chauffage subventionné, à ne pas le revendre (exception faite en cas de revente de l'habitation accueillant l'équipement).

6. Résiliation

La convention pourra être résiliée de manière unilatérale par CCRC en cas de non-respect des engagements mentionnés à l'article 6 de la présente convention. La CCRC se réserve le droit de réclamer par tous moyens de droit le remboursement de la subvention versée en cas d'exécution de la présente clause.

Fait à

Le

Pour la CCRC, Jacques DUBAY,
Président.

Le bénéficiaire
(Nom Prénom) :

Signature

Signature

ATTESTATION SUR L'HONNEUR POUR LA CONVENTION RELATIVE A L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR L'ACHAT D'UN POÊLE À BOIS/PELLET/ INSERT PERFORMANT

Je, soussigné(e), habitant à..... certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur ce dossier, ainsi que la sincérité des pièces jointes et m'engage à transmettre à la CCRC tout document nécessaire à l'étude de mon dossier.

Je m'engage sur l'honneur à ne pas céder l'équipement de chauffage acquis dans le cadre de la convention dans l'année suivant son acquisition (exception faite en cas de revente de l'habitation accueillant l'équipement).

Toute fausse déclaration entraînera la nullité de la demande et la restitution de la subvention.

Fait à, le Signature

FICHE DE CONSENTEMENT – Subvention poêle à bois/pellet/insert performant

RGPD - Règlement sur la Protection des Données Personnelles

NOM et Prénom de l'utilisateur.....
Adresse de l'utilisateur :.....
Adresse courriel de l'utilisateur :.....

- 1- En signant la présente fiche, je donne mon consentement exprès à la communication des données personnelles me concernant sus-indiquées au service mobilité de la COMMUNAUTE DE COMMUNES RHONE CRUSSOL pour la subvention pour l'obtention d'une aide à l'achat d'un équipement de chauffage dont je suis bénéficiaire.
- 2- En signant la présente fiche, je reconnais avoir été informé de mon droit de demander à la personne responsable du traitement l'accès à mes données personnelles, la rectification ou l'effacement de celles-ci ou une limitation du traitement ou encore le droit de m'opposer au traitement.
- 3- En signant la présente fiche, je reconnais avoir été informé que la CCRC ne commercialisera pas mes données personnelles, qu'elle ne les transmettra à personne dans un but autre que celui pour lequel ces données ont été transmises.

INFORMATIONS :

Vos droits peuvent être exercés sur simple demande écrite à :

Monsieur le Président de la Communauté de Communes Rhône Crussol
1278 rue Henri Dunant – BP 249
07502 Guilherand-Granges Cedex

Votre courrier doit être signé et accompagné d'une copie de votre pièce d'identité.

Pour toute information ou pour l'exercice de vos droits sur le traitement des données personnelles, vous pouvez également contacter la déléguée à la protection des données de la CCRC , à l'adresse suivante :

Monsieur le Délégué à la Protection des Données personnelles de la de la Communauté de Communes Rhône Crussol
1278 rue Henri Dunant – BP 249
07502 Guilherand-Granges Cedex

- 4- Je reconnais avoir été informé que mes données personnelles pourront être, le cas échéant, communiquées à des professions réglementées telles qu'huissier, notaire, sur leur demande expresse pour les besoins des missions dont ils sont chargés.

Vos données personnelles seront supprimées au plus tard 12 mois après la date de signature de la convention relative à l'attribution d'une subvention pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique dont je suis bénéficiaire.

Toutefois, en cas d'opposition à un traitement des données à caractère personnel vous concernant, la personne responsable du traitement peut démontrer qu'il existe des motifs légitimes ou impérieux, conformément aux dispositions du RGPD, pour le traitement qui prévalent sur les intérêts des Droits et Libertés de la personne concernée.

Date et signature :